

Séances de Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2012

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

Accepte les devis de :

- La Société « EMG » d'un montant de 4166,86 € pour l'isolation des plafonds de l'école.
- La Société « l'Echelle Européenne » d'un montant de 936 € pour l'achat d'une grande échelle.
- M. Toma d'un montant de 1291,60 € pour l'installation et l'achat d'un programmeur chaudière de la mairie.
- La Société « Miroiterie Raynaud » d'un montant de 3326,46 € pour des rideaux de la salle polyvalente.
- L'entreprise « Clamont Alain » d'un montant de 8245,47 € pour les travaux d'isolation et de peinture de l'école.
- « Avec Limousin » d'un montant de 478,40 € pour la location d'un piano ; cette location de piano est prévue pour l'organisation d'un concert de musique classique à Saint Denis lors des journées du patrimoine 2012.

Refuse la proposition de

- La Société « Rex Rotary » d'un montant de 82 € HT mensuel pour l'installation d'un logiciel de sauvegarde automatique. La sauvegarde du micro de la mairie va être faite avec l'aide du C.I.D qui dépend du Conseil Général.

Donne son accord pour

- Que le Comité de Jumelage puisse bénéficier à titre gratuit de la salle polyvalente le 17 août 2012 pour l'accueil de la délégation italienne.
- Signer la nouvelle convention, approuvée par le Conseil, entre le Comité de jumelage et les communes adhérentes (Royères, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint Paul et Saint Denis des Murs).
- Signer la convention de partenariat entre la commune de Saint Denis et le Conseil Général pour la proposition de prestations assurées par la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et d'aides financières pour la construction et l'aménagement de bibliothèques publiques.

Accepte la demande de location d'une parcelle communale à un habitant de Saint Denis sous couvert d'une convention annuelle reconductible.

Refuse la proposition d'offre de vente de 18 000€ d'un terrain sur la commune.

Informations :

Organisation d'une randonnée par le Comité des fêtes le 24 juin et par « Briançonnais Roselle Aventure » le dimanche 1^{er} juillet 2012.

L'UFOLEP remercie les personnes qui ont bien voulu aider à l'organisation du championnat départemental VTT du 25 mars 2012.

L'association Léz'arts a organisé une soirée *Berbères* à la Chaussade le 12 juin 2012 à partir de 19h.

L'Amicale Motocycliste d'Ambazac a renouvelé une journée endurance moto le 24 juin au lieu-dit « Les Sagnes ».

Le foyer rural ab fêté ses 40 ans le week-end du 23 et 24 juin 2012.

L'office de tourisme s'est doté de visio-guides GPS pour la saison estivale. L'inauguration de ces visio-guides s'est déroulé le jeudi 21 juin 2012 à 17h30 en présence des élus communautaires.

Le tirage au sort des jurés a eu lieu le samedi 16 juin 2012 à Royères.

Séance du 17 juillet 2012

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- De poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur la commune pour une première tranche de 50 lampadaires et de déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Cet organisme propose un programme d'aides afin de réduire la consommation et la facture d'énergie sur le réseau de l'éclairage public communal. A titre indicatif la facture de l'éclairage public s'élève à 8 388,19 € pour l'année 2011.

- D'installer un logiciel pour la gestion du cimetière communal. Ce logiciel, fourni par le CID (Centre Informatique Départemental : un service du Conseil Général) est gratuit.
- De solliciter un prêt de 4600 € auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer les travaux de peintures et d'isolation de l'école.
- Suite au départ de M. Picot de la trésorerie de Saint Léonard, M. Roy va assurer l'intérim jusqu'au 1^{er} septembre 2012 et ensuite Mme Lacouture prendra les fonctions de receveur municipal à Saint Léonard. De ce fait l'indemnité de conseil sera versée au prorata du temps passé à chaque receveur en poste.

Et accepte

- le versement d'une somme de 50 € à l'association « amicale motocycliste d'Ambazac » pour l'achat d'un trophée lors de la course d'endurance du 24 juin dernier à Saint Denis.
- le devis de 1475.47 € des Etablissements « Raynaud Miroiterie » pour le remplacement des rideaux de la salle de sieste de l'école.
- L'intégration des communes de Moissannes et Saint Bonnet Briance dans la Communauté de Communes de Noblat (C. C. Noblat) pour se conformer à l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre de la C.C.Noblat (4 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions).

Informations :

- Le P.C.S : Un résumé du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) a été présenté au cours de la séance et chaque conseiller a pu prendre connaissance des consignes qu'il aurait à assurer lors du déclenchement du Plan.

Chaque personne a bien pris conscience qu'un tel risque majeur (rupture de barrage) pour la commune pourrait peut-être se produire mais qu'il ne fallait pas surtout pas oublier les autres risques qui, sans être majeurs, peuvent être aussi graves et difficile à prévoir (tempête, neige, la route avec les transports de marchandises dangereuses, etc.).

- Toiture du local du foot : des plaques ondulées transparentes vont être remplacées par les employés communaux sur le toit du local foot.

- Le Syndicat d'eau Vienne-Combade : le territoire de Saint Denis va être traversé par des canalisations d'eau qui partiront de l'usine de traitement de l'eau en construction à Saint Léonard. Elles alimenteront en eau potable les châteaux d'eaux des communes qui ont adhéré au syndicat Vienne-Combade.

- Le chemin de randonnée « Les Tupes » est homologué par le Conseil Général et le topoguide est à disposition des randonneurs.

Rappel: Les chemins de randonnée comme toutes voies publiques doivent être ouverts à la circulation.